



1 - **13^{ème} mois** : il a été question un temps de verser le 13^{ème} mois mensuellement, qu'en est-il ?

Réponse de la Direction : cette option n'a pas été retenue par la CEPAL. Les salariés disposent déjà de la possibilité de bénéficier d'un acompte sur leur 13^{ème} mois au mois de juin

Commentaires SPBA/CGT : c'est une demande de plusieurs collègues, dommage qu'elle soit rejetée ainsi.

2 - **CET et 13^{ème} mois** : en CET, le 13^{ème} mois est-il versé à échéance ou mensuellement ?

Réponse de la Direction : le versement du 13^{ème} mois reste identique en termes d'échéance pour les salariés en congé de fin de carrière.

Commentaires SPBA/CGT : précision qui a le mérite d'être écrite.

3 - **Prélèvement à la source et part variable à venir** : souvent la décision d'épargner sur le CET est prise le mois suivant le versement par méconnaissance initiale du montant. Plusieurs collègues demandent si l'introduction du PAS en 2019 aura un impact sur ce positionnement différé ?

Réponse de la Direction : le prélèvement à la source (PAS) étant un taux appliqué aux revenus nets, il n'y aura pas d'impact : sur le mois de versement de la part variable, le PAS sera majoré en proportion de la somme versée et le mois de reprise de la somme versée pour la transférer sur le CET, le PAS sera minoré. Seul un changement de taux de PAS entre ces 2 mois (évolution de la situation personnelle tel qu'un PACS ou une naissance) pourrait avoir un impact.

Commentaires SPBA/CGT : ... et ainsi de suite en cas de PV versée > salaire mensuel !

4 - **Forfait-jours et événements exceptionnels** : dans votre logique de décompte, les jours pour événements exceptionnels vont-ils venir impacter le droit à jours de repos comme ce que vous soutenez vis-à-vis des jours d'ancienneté ?

Réponse de la Direction : ces jours d'absence sont accordés en raison de la survenance d'événements familiaux et ne sont pas de même nature que les jours de congés supplémentaires attribués automatiquement en fonction de l'ancienneté.

Commentaires SPBA/CGT : n'empêche que ces jours de congés sont tous les 2 statutaires et que l'application que la Direction entend mettre en place pour les jours d'ancienneté va diminuer le droit à congés des salariés au forfait-jours.

5 - **CPF et CPA** : suite à la création du CPA, les modalités d'utilisation du CPF ont-elles changé ?

Réponse de la Direction : le Compte Personnel de Formation fait partie du Compte Personnel d'Activité. Pour avoir accès à des informations personnalisées (heures, formation admises), chaque salarié peut se connecter sur le site internet dédié au CPA (<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-prive/html/#/connexion>). Il obtiendra ainsi toutes les informations utiles le concernant, notamment le nombre d'heures inscrites sur son CPF ainsi que des informations sur les formations auxquelles il peut recourir dans ce cadre.

Le CPF évoluera au début de l'année 2019 car la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié son fonctionnement, en particulier son mode d'alimentation. Un décret ultérieur en précisera les conditions d'application.

Commentaires SPBA/CGT : et cela ne va pas en s'améliorant !

6 - **Bilan de compétences** : pour réaliser un bilan de compétences, 2 modes d'inscription sont indiqués, quelle est la différence ?

Réponse de la Direction : afin de connaître la procédure, nous vous invitons à consulter la fiche pratique dédiée au Congé Bilan de Compétences (CBC) dans Horizon RH.

Commentaires SPBA/CGT : pour contacter le FONGECIF Auvergne 04 73 29 31 41, pour le Limousin 05 55 79 10 78



7 - **LOA et offre « salariés »** : cette offre est-elle ouverte aux retraités CEP ?

Réponse de la Direction : l'offre LOA a été présentée au CE. Il s'agit d'une offre destinée aux collaborateurs sous CDD ou CDI dès lors qu'ils comptent une ancienneté de 18 mois d'ancienneté.

Commentaires SPBA/CGT : les retraités ne changent pas de voiture... c'est bien connu. Quoi qu'il en soit il est préférable de vérifier préalablement si l'offre est aussi alléchante que cela.

8 - Conditions tarifaires : les enfants du Personnel rattachés au foyer fiscal du salarié ont-ils droit à la remise de la tarification des produits ? Si oui, quelle est la limite d'âge ?

Réponse de la Direction : les conditions tarifaires préférentielles peuvent être étendues aux enfants du personnel dans la mesure où ils sont membres du foyer fiscal du salarié et co-titulaires d'un compte privé.

Commentaires SPBA/CGT : la notion de co-titulaire d'un compte privé ne nous paraît pas évidente.

9 - Forfait-jours : actuellement l'acquisition d'un jour d'ancienneté supprime-t-elle numériquement un jour de RTT, OUI ou NON ?

Réponse de la Direction : nous n'entendons pas revenir sur les règles de fonctionnement du forfait-jours au sein de la CEPAL puisque ces modalités ainsi que les nouvelles modalités applicables à compter du 1er janvier 2019 ont fait l'objet de négociations avec les organisations syndicales ayant abouties à la signature d'un avenant au protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail du 27 avril 2001.

Commentaires SPBA/CGT : il faut mieux éviter de revenir sur un abus de droit ! Mais l'histoire n'est pas finie.

10 - Dépôt d'espèce : pourquoi, sur le bordereau d'opération édité, la somme versée est à 0 ?

Réponse de la Direction : aucune remontée de dysfonctionnement à ce niveau n'a été effectuée auprès du service Qualité.

Commentaires SPBA/CGT : un exemple de cette anomalie est remis en séance.



11- Frais de forçage MAD : quelle est la réelle procédure pour le décompte des frais : est-ce le décompte de fin de journée ou l'ordre chronologique d'arrivée des opérations ?

Réponse de la Direction : il n'y a pas de changement des règles actuelles de gestion du MAD. Le solde de fin de journée est déterminant dans la perception des frais MAD.

Commentaires SPBA/CGT : les commerciaux s'étonnent de cette réponse.

12- Versement professionnel : certains paiements par « carte » ne sont pas crédités sur les comptes, existe-t-il des explications ? Est-ce un domaine à surveiller ?

Réponse de la Direction : il s'est produit, dans le courant du mois d'octobre, plusieurs dysfonctionnements au niveau de NPS sur la télécollecte des recettes commerçants.. A chaque fois, nous avons été prévenus par la filiale.

Commentaires SPBA/CGT : ce n'est pas toujours le cas. Encore une fois, nous faisons la preuve en séance que les anomalies sont pléthores et que les filiales ne préviennent pas toujours.

13 - Pression commerciale et décompte « labélisation » : comment se fait-il que des collègues soient mis au pied du mur de ne pas être labélisé alors qu'il leur avait été dit le contraire auparavant ? Comme ensuite, la pression « labellisation » s'en trouve abusivement accentuée, les élus veulent savoir quelle préconisation vous pensez émettre face à ce type de situation ?

Réponse de la Direction : nous ne pouvons répondre à ce genre d'allégations sans connaître précisément le contexte et les situations concernées.

Commentaires SPBA/CGT : situation évoquée preuve à l'appui, espérons maintenant une régularisation rapide.

14 - PPA et autres prêts : ne devait-il pas y avoir des changements sur la détermination des taux accordés aux Salariés ? Comment se fait-il qu'à la concurrence les Salariés bénéficient de taux nettement plus attractifs (ex. : 1% sans frais de dossier et assurance 0,19... contre => promo Salon de l'Auto : 2,90%, sans frais de dossier -sur ce coup- mais avec une assurance à 0,84) ?

Réponse de la Direction : nous nous conformons, en la matière, aux préconisations et aux recommandations émises par l'URSSAF lors du dernier contrôle opéré au sein de la CEPAL.

Commentaires SPBA/CGT : il est quand même bizarre que l'URSAFF s'intéresse plus à la CEPAL qu'aux autres banques de la place.

